

25 JANVIER 2022

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal à laquelle sont présents mesdames les conseillères Allyson Cahill-Vibert, Shannon Roussy, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier, Jonathan Côté et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Jean-François Kacou, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Afin de respecter les directives gouvernementales en vigueur dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public. Conformément à l'arrêté numéro 2020-29 de la ministre de la Santé et des Services sociaux autorisant que les séances soient tenues par tout moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, les membres du conseil participent à la présente séance par visioconférence. La séance est diffusée en direct sur le Web via la Télévision communautaire de Grande-Rivière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h 53.

La présente séance, tel qu'il appert de l'avis de convocation, a pour but la prise en considération des sujets suivants :

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2022
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles
3. Demande de modification au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Rocher-Percé – Création d'une nouvelle affectation de récréation extensive dans le secteur de la route des Failles.

**RÉS. NO. 038-2022 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT
L'IMPOSITION DES TAXES GÉNÉRALES SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR
L'ANNÉE 2022**

Monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix donne avis de motion à l'effet qu'un règlement concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2022 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

Un projet de règlement portant le numéro 587-2022 est déposé.

**RÉS. NO. 039-2022 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT
LA TARIFICATION POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Madame la conseillère Doris Réhel donne avis de motion à l'effet qu'un règlement établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

Un projet de règlement portant le numéro 588-2022 est déposé.

RÉS. NO. 040-2022 : DEMANDE À LA MRC DU ROCHER-PERCÉ – MODIFICATION DU *SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ* AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE AIRE D'AFFECTATION DE « RÉCRÉATION EXTENSIVE » DANS LE SECTEUR DE LA ROUTE DES FAILLES

CONSIDÉRANT la beauté naturelle indéniable du territoire longeant la route panoramique des Failles;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise connue sous le nom « Restaurant Le Gargantua » a opéré pendant des décennies son commerce dans un secteur de la route des Failles et a ainsi contribué à sa renommée;

CONSIDÉRANT QUE le site est laissé à l'abandon depuis la fermeture du restaurant il y a quelques années et que les bâtiments qui s'y trouvent sont dans un état de délabrement très avancé;

CONSIDÉRANT le fort potentiel de développement récréotouristique de ce site;

CONSIDÉRANT la volonté d'un promoteur d'y développer un projet récréotouristique quatre saisons;

CONSIDÉRANT QUE les affectations « conservation » et « rural » contenues au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC du Rocher-Percé ne permettent pas la mise en place d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une nouvelle aire d'affectation de « récréation extensive » pourrait permettre de développer l'offre récréotouristique de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que demande soit adressée à la MRC du Rocher-Percé pour qu'elle modifie son *Schéma d'aménagement et de développement révisé* afin de créer une nouvelle aire d'affectation de « récréation extensive » dans le secteur de la route des Failles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes qui souhaiteraient poser des questions à les transmettre par courriel à l'adresse renseignements@ville.perce.qc.ca

ADVENANT 19 H 57, madame la conseillère Doris Réhel propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe la résolution qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**